



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Technoparc Poissy - Espace Média

3 rue Gustave Eiffel

78 300 POISSY

T. 09 53 68 14 83

info@ff-flyingdisc.fr

www.ff-flyingdisc.fr

CADRAGE SAISON 2019-2020

AFFILIATION

→ Activation de votre "iClub"

L'activation de vos accès "iClub" pour la saison 2019-2020 sera possible à partir du 1^{er} septembre 2019, date d'ouverture officielle de la saison.

(Vous pouvez quand même nous faire parvenir votre dossier avant le 1^{er} septembre)

Si vous souhaitez régler l'affiliation par virement bancaire, merci d'attendre le 1^{er} septembre.

Pour affilier votre club et accéder au logiciel iClub, il faut nous retourner au Bureau FFFD :

- Le formulaire de demande d'affiliation dûment rempli,
- Le règlement de l'affiliation si vous réglez par chèque (**25 €** première saison, **100 €** les suivantes),
- Le mandat de prélèvement SEPA si vous réglez par prélèvement,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Une copie de la dernière version de vos statuts, paraphée, datée et signée,
- Une copie du dernier récépissé préfectoral,
- Le logo de votre association en Haute Définition (si vous en avez un).

Toute demande d'affiliation incomplète ne sera pas traitée.

Vous pouvez récupérer votre **attestation d'affiliation 2018-2019 via iClub jusqu'au 31 août 2019**. A partir du 1^{er} septembre, il ne sera plus possible d'éditer cette attestation.

→ Renseignements demandés concernant votre association

- Adresse du siège social,
- URL du site internet,
- Numéro d'association référencé en préfecture,
- Numéro d'Agrément Jeunesse & sport (si vous en aviez un avant [la réforme du 29 mars 2016](#)),
- Numéro d'Etablissement d'Activités Physiques et Sportives (si vous en avez un),
- Numéro de SIRET (si vous en avez un).

Soyez précis sur ces informations car elles nous sont régulièrement demandées par les Préfectures et le Ministère des Sports.

Une fois ces éléments reçus, votre club sera activé sur le logiciel "iClub" et votre affiliation sera validée (sous réserve que vous ayez réglé les frais de péréquation de la saison 2018-2019 de votre club).

Vous pourrez ensuite commander vos licences sur "iClub", dont les deux obligatoires (pour le président et un autre membre du bureau).

→ IMPORTANT : Paiement de la FFFD

Les règlements des affiliations, des licences et des prestations se font par prélèvement, chèque ou virement bancaire.

Nous vous conseillons vivement le choix du **prélèvement bancaire**, qui vous donnera **plus de souplesse** pour la validation de vos différentes demandes et nous permettra une **meilleure efficacité** de fonctionnement. Ils sont réalisés au rythme d'**un par mois**, généralement le dernier vendredi, et vous êtes informés de leur exécution une semaine avant.

Si nous constatons des impayés pour des comptes bancaires sans provisions ou des coordonnées bancaires modifiées sans que nous ayons été avertis, **les frais occasionnés seront refacturés aux clubs (17,45 € pour la saison 2018-2019 à titre indicatif)**.

- N'oubliez pas d'avertir le [Bureau](#) et le [trésorier FFFD](#) de tout changement de contact ou de coordonnées bancaires. Le contact pris en compte est celui notifié sur la demande d'affiliation. **Il sera le seul considéré officiellement par la FFFD.**
- Vous avez la responsabilité de procéder à tout changement de coordonnées de vos adhérents et de réactualiser les informations les concernant (adresse, téléphone, courriel...) sur le logiciel iClub.

Les documents disponibles concernant l'affiliation :

- Le formulaire de demande d'affiliation pour les clubs :
"**Demande_Affiliation_Club_19_20**".
- Le formulaire de demande d'affiliation pour les comités départementaux :
"**Demande_Affiliation_CFD_19_20**".
- Le formulaire de demande d'affiliation pour les ligues régionales :
"**Demande_Affiliation_LFD_19_20**".
- La procédure d'utilisation du logiciel iClub :
"**Guide Utilisation iClub - FFFD**".